



Délai 48h "dernier avis avant poursuites"

Par **klara45**, le **29/06/2013** à **21:02**

Bonjour, rnrnJe reçois ce jour (samedi)un courrier d'huissier me demandant de régulariser la somme de 40€ pour un impayé. rnApparemment, j'ai [s]48h pour régler la totalité de la somme[/s] avant "blocage du compte, blocage de ma carte grise en préfecture (je ne vois pas du tout le rapport s'agissant d'une facture d'eau cela dit mais soit).rnCa m'interroge, comment font les gens partis en week-end? Il reviennent le lundi avec un compte clos?rnJe ne refuse pas de payer cette somme mais je tique un peu cause de cette lettre, 48h alors qu'elle arrive un samedi. a cette heure ci la SCP est fermée, pas de moyens de vérifier mais je ne veux pas risquer la coupure de mon compte. La lettre est datée du 26/06.rnrnJe suis prête à payer par CB en ligne mais crains juste une arnaque, comme il y en a très fréquemment en ce moment, je suis très méfiante, d'où ma question.rnrnmerci de votre réponse.